

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAGLAND

Le 19 janvier 2022 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 12 janvier 2022, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Johann RAVAILLER, Maire.

PRÉSENTS :

RAVAILLER Johann, Maire
VAUTHAY Jeanne, APPERTET Stéphane, MERCHEZ-BASTARD Alexia, BOUVARD Christian, CAUL-FUTY Laurène, KHADRAOUI Kader, Adjoints au Maire
DEPOISIER Sophie, MUGNIER Emmanuel, APPERTET Christophe, BLANC-GONNET Delphine, GOMES Marie, CROZET Laetitia, CROZET Grégory, PETIT-JEAN Maurice, THEVENET Thierry, NEPAUL Margaret, Conseillers Municipaux.

REPRÉSENTÉS :

PELLETIER Jérôme (pouvoir à APPERTET Stéphane), FERRAND Stéphanie (pouvoir à CAUL-FUTY Laurène), TOUNA Sabine (pouvoir à RAVAILLER Johann), PADOVESE Damien (pouvoir à CROZET Grégory), MALESIEUX Alexandre (pouvoir à RAVAILLER Johann), ANTHOINE Mélodie (pouvoir à MERCHEZ-BASTARD Alexia).

Secrétaire de séance : Madame Jeanne VAUTHAY

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mais auparavant, Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour savoir si elle accepte l'ajout d'une délibération concernant l'article L 1612-1 du CGCT, qui doit être redélibérée, car une rectification est à faire suite à un courrier de la Préfecture. L'assemblée donne son accord pour cet ajout. Puis, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

RAPPORT N° 1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** en qualité de secrétaire de séance Madame Jeanne VAUTHAY.

RAPPORT N° 2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE Modification des intitulés de certaines commissions municipales thématiques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les nouveaux intitulés de certaines commissions municipales thématiques :

INTITULÉ ACTUEL	NOUVEL INTITULÉ
1 – Administration générale – Finances et Budget – Commande Publique 2 – Ressources humaines	1 – Administration générale – Finances et Budget – Commande Publique 2 – Ressources humaines
3 – Education – Enfance – Jeunesse – Animation	3 – Education – Enfance – Jeunesse <i>Animation = supprimé</i>
4 – Sports – Vie associative – Festivités	4 – Sports – Vie associative – Cérémonies commémoratives <i>Festivités = remplacé par cérémonies commémoratives</i>
5 – Services techniques et Réseaux – Sécurité – ERP 6 – Aménagement du territoire – Urbanisme – Foncier – Carrières – Logement communal	5 – Services techniques et Réseaux – Sécurité – ERP 6 – Aménagement du territoire – Urbanisme – Foncier – Logement communal <i>Carrières = supprimé</i>
7 – Population – CCAS – Logement social	7 – Population – Affaires sociales <i>CCAS – Logement social = supprimés</i>
8 – Culture – Musique – Bibliothèque – Patrimoine – Jumelage	8 – Affaires Culturelles – Patrimoine – Jumelage <i>Culture – Musique – Bibliothèque = remplacés</i>
9 – Environnement – Forêt – Agriculture – Sentier 10 – Tourisme et Loisirs	9 – Environnement – Forêt – Agriculture – Sentier 10 – Tourisme <i>Loisirs = supprimé</i>
11 – Grands Projets 12 – Information – Communication 13 – Entreprises – Commerces – Artisanat	11 – Grands Projets 12 – Information – Communication 13 – Entreprises – Commerces – Artisanat

- **DIT** que ces nouveaux intitulés des commissions municipales thématiques seront notifiés dans le règlement intérieur du conseil municipal.

RAPPORT N° 3

ADMINISTRATION GÉNÉRALE Modification du règlement intérieur du conseil municipal (article 6)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DIT** les nouveaux intitulés des commissions municipales :
- ☞ Education – Enfance – Jeunesse – Animation en « **Education – Enfance – Jeunesse** »
 - ☞ Sports – Vie associative – Festivités en « **Sports – Vie associative – Cérémonies commémoratives** »
 - ☞ Aménagement du territoire – Urbanisme – Foncier – Carrières – Logement communal en « **Aménagement du territoire – Urbanisme – Foncier – Logement communal** »
 - ☞ Population – CCAS – Logement social en « **Population – Affaires sociales** »
 - ☞ Culture – Musique – Bibliothèque – Patrimoine – Jumelage en « **Affaires Culturelles – Patrimoine – Jumelage** »
 - ☞ Tourisme et Loisirs en « **Tourisme** »

qui seront rectifiés en ce sens à l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal.

RAPPORT N° 4

FINANCES

FLAINE – Tarif du transport en ambulance par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à compter du 1^{er} janvier 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** le tarif de facturation du SDIS 74 à 187,00 €, l'intervention à compter du 1^{er} janvier 2022, pour le transport des accidentés sur les pistes de ski à Flaine, en cas de carence d'ambulance ;
- **CONFIRME** le principe de facturation directe par le Syndicat Intercommunal de Flaine, la gestion technique et comptable des secours sur pistes ayant été confiée à cet établissement public par arrêté préfectoral n° 2005.08 du 14 janvier 2005.

RAPPORT N° 5

FUNIFLAINE

Avenant n° 1 à la convention des financeurs publics

Monsieur le Maire indique que la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de Haute-Savoie ajoutent 1 million d'euros chacun à l'opération ; c'est l'objet de cet avenant.

Monsieur Christophe APPERTET demande pourquoi les noms des signataires du Syndicat Mixte Ouvert Funiflaine ne sont pas mentionnés dans le projet d'avenant n° 1 présenté. Il est répondu que les noms seront mentionnés dans l'avenant signé et que, d'ailleurs, la remarque a été faite au Syndicat pour la dernière page de l'avenant et l'espace des signatures.

Monsieur Christophe APPERTET regrette l'absence du terme « multimodal » dans l'introduction préalable de l'avenant. Monsieur le Maire répond que l'avenant concerne ici seulement un aspect financier avec les contributions supplémentaires de la Région et du Département. Le dossier initial évoque bien cette caractéristique de l'ascenseur valléen et les liaisons avec les transports ferroviaires, routiers (voitures, bus), aériens.

Monsieur Christophe APPERTET évoque la capacité de débit de 2000 personnes/heures/sens. Monsieur le Maire rappelle que toutes les caractéristiques de l'opération sont mentionnées dans le dossier initial ; le présent avenant ne rappelant que les principales.

Monsieur Christophe APPERTET demande des précisions sur l'estimation du besoin de financement aux conditions économiques de réalisation. En effet, il y a une estimation à 95 millions d'euros HT courants pour une mise en service en décembre 2025 ; alors que le coût global d'investissement est estimé à 88,5 millions d'euros HT.

Monsieur le Maire précise que cette estimation est faite en intégrant notamment la possibilité d'une augmentation des prix de la construction. Cette estimation de variation du coût global est importante à faire pour les opérations d'ampleur comme le Funiflaine. Monsieur le Maire ajoute ici que le financement de la commune ne sera pas impacté car, dès le départ, celui-ci a été circonscrit à 1,5 million d'euros HT.

Monsieur Christophe APPERTET ajoute d'ailleurs que la contribution communautaire de 4 millions d'euros au titre de l'aide européenne FEDER pourra donc, soit faire diminuer la contribution totale des financeurs publics ; soit, en cas d'augmentation des prix de construction, participer au financement du coût supplémentaire.

Monsieur Christophe APPERTET demande le nom du concessionnaire et celui du maître d'œuvre.

Il lui est répondu que le groupement concessionnaire est composé des sociétés Compagnie des Alpes, ATMB, POMA, Crédit Agricole des Savoie. Le groupement concessionnaire a en charge le financement, la conception, la construction et l'exploitation maintenance de l'ascenseur valléen. Pour ce faire, la Société du Téléphérique

Funiflaine (STEFF) a été créée, regroupant plusieurs bureaux d'études, d'ingénierie, de conception, d'exploitation pour réaliser l'opération.

Monsieur Maurice PETIT-JEAN évoque la problématique de la maîtrise foncière. Monsieur le Maire répond que c'est un sujet important et qu'il y travaille, à son niveau, sans entraver la démarche du Président du Syndicat, avec Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD. Madame Alexia MERCHEZ-BASTARD précise à ce titre qu'elle étudie les possibilités règlementaires de faire installer toutes les entreprises concernées sur un autre secteur à Magland ; afin que les entreprises puissent rester sur le territoire communal. Il est important que la commune conserve son savoir-faire localement.

Monsieur Grégory CROZET évoque la question du respect du calendrier prévisionnel. Monsieur le Maire répond que le calendrier est revu en fonction des avancées du dossier (étude environnementale, dossier UTN, etc). La révision du calendrier prévisionnel et son ajustement au plus près des avancées du dossier vont peut-être permettre de passer la période délicate de « pénurie » de matériaux et de « bulle financière » de hausse des prix à la construction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet d'avenant n°1 de la convention relative aux financements publics nationaux de l'opération Funiflaine, annexé à la présente délibération et actant une participation financière augmentée d'un million d'euros pour la Région Auvergne – Rhône-Alpes et pour le Département de la Haute-Savoie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 avec les partenaires financiers publics du projet FUNIFLAINE, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

RAPPORT N° 6

MARCHÉS PUBLICS

Attribution du marché de prestations de services n° 2021-03 relatif à la gestion de la restauration de l'EHPAD « Les Cyclamens », la préparation de plateaux-repas pour le service d'aide à domicile et la confection de repas pour les services scolaires de l'école du Chef-Lieu

Madame Margaret NEPAUL demande comment cela se passe pour les autres écoles et si elles ne pourraient pas bénéficier de ce nouveau prestataire.

Madame Laurène CAUL-FUTY lui répond que c'est un autre prestataire qui s'occupe des repas. De plus, le marché a été renégocié il y a peu. Elle précise que par rapport à ce nouveau marché, la commune est bénéficiaire. Mais si la société s'occupait de la restauration des autres écoles, le coût serait plus élevé qu'actuellement.

Monsieur Christophe APPERTET demande comment se passe la préparation des repas ?

Madame Laurène CAUL-FUTY informe que les repas sont préparés en laboratoire et que le cuisinier de l'EHPAD finalise la préparation sur place. Ce qui ne serait pas possible pour la restauration scolaire des autres écoles, car il n'y a pas de cuisine pour préparer. Les locaux permettent seulement une remise en température et la conservation au froid.

Monsieur le Maire donne l'information qu'une isolation acoustique du plafond du restaurant scolaire de l'école de Gravin est prévue cette année.

Madame Margaret NEPAUL interroge sur la qualité des repas. Monsieur le Maire répond que le prestataire répond à un calendrier des charges précis et une réglementation nationale contrainte en matière de produits frais, variés, bio, locaux selon un suivi diététique adapté. La fondation ALIA, qui gère l'EHPAD et le service d'aide à domicile a validé aussi l'offre de la société API RESTAURATION en la classant première, parmi les trois offres reçues.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : **ACCEPTE** l'offre de la Société API RESTAURATION – 3 rue Charles MOREL – 38420 DOMENE pour un montant annuel de 304 441 € HT, et ce pour une durée de 1 an renouvelable tacitement, 3 fois.

La répartition financière HT de l'offre est la suivante :

Missions	Nature	Bénéficiaire	Montant HT
1	Confection des repas de l'EHPAD	EHPAD	255 541,00 €
2	Confection de plateaux-repas pour les bénéficiaires du Service d'Aide à Domicile	EHPAD	20 520,00 €
3	Confection des repas du scolaire	Commune	28 380,00 €
TOTAL			304 441,00 €

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de services correspondant ;

Article 3 : **INSCRIT** les crédits nécessaires à l'opération au budget de l'année en cours ;

Article 3 : **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la réalisation de ces prestations.

RAPPORT N° 7

FINANCES

**Article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) –
Autorisation d'engager, de liquider et de mandater
les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 –
Délibération abrogeant et rectifiant la délibération n°2021-11-111 du 8 décembre 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DIT** que la présente délibération vient abroger et remplacer la délibération erronée n° 2021-11-111 du 8 décembre 2021 ;

BUDGET	Libellés	BP 2021	Autorisation d'engagements avant vote BP 2022
Budget Eau	Chapitre 20	18 500.00 €	4 625.00 €
	Chapitre 23	597 543.59 €	149 385.00 €
Budget Bois	Chapitre 20	2 500.00 €	625.00 €
	Chapitre 21	160 568.79 €	40 142.00 €
Budget Principal	Chapitre 20	295 782.00 €	73 945.50 €
	Chapitre 21	754 043.64 €	188 510.91 €
	Chapitre 23	1 039 971.85 €	259 992.96 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, en anticipation sur le vote du Budget Primitif 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de

l'exercice 2021 et selon l'affectation des crédits prévue à ce budget, non compris ceux afférents au remboursement de la dette et ce jusqu'à l'adoption du budget, telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

- ↪ Monsieur le Maire annonce que l'arrêté préfectoral portant classement de la commune en « commune touristique » pour une durée de 5 ans a été pris.
 - ↪ Monsieur le Maire informe que suite à la distribution des colis de Noël pour les Aînés, des Maglanchards ont envoyé une carte de remerciements avec leurs vœux. Information en sera également faite lors du conseil d'administration du CCAS (en mars). Monsieur le Maire remercie les personnes qui se sont occupées de la distribution des colis.
 - ↪ Monsieur Christian BOUVARD indique qu'une cérémonie aura lieu le 10 février prochain par les familles des disparus lors de l'accident de bus de la société CARPANO, il y a 50 ans.
-

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire,
Johann RAVAILLER



A blue circular official stamp of the Mairie de Magland, Haute-Savoie, is partially obscured by a large, dark, scribbled signature.

La Secrétaire de Séance,
Jeanne VAUTHAY



A blue ink signature, appearing to be 'Jeanne Vauthay', is written over a faint, circular official stamp.